



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Aides

Question écrite n° 9982

### Texte de la question

M. Edouard Landrain interroge M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, au sujet des aides aux créateurs d'entreprises. Les textes en vigueur prévoient que ces aides aillent prioritairement vers le secteur industriel. Dans certaines zones géographiques, les activités économiques sont essentiellement liées au tourisme et aux loisirs, ce qui exclut de fait les projets naissant dans ces secteurs. Le Gouvernement a-t-il l'intention de prévoir des dispositions spécifiques en direction des activités de tourisme et de loisirs ?

### Texte de la réponse

Les aides à la création d'entreprises ne sont pas, comme l'exprime l'honorable parlementaire, prioritairement destinées au secteur industriel. Ces aides sont accordées également au secteur des services et les créateurs d'entreprises dans le secteur du tourisme et des loisirs peuvent en bénéficier. Ces aides vont de la mise en place de points d'information par l'Agence nationale pour la création d'entreprises, de la mise à disposition des techniciens des chambres de commerce, des chambres des métiers, des centres de formalité des entreprises, etc., à l'octroi d'aides financières à l'investissement et au fonctionnement, sans oublier les aides fiscales (exonération d'impôt sur les bénéfices, de taxe professionnelle par exemple), les aides aux chômeurs créateurs d'entreprises, aux femmes, aux jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans. En conséquence le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme n'envisage pas de proposer au Gouvernement la mise en place d'aides spécifiques en faveur des jeunes créateurs d'entreprises dans le secteur des loisirs et du tourisme.

### Données clés

**Auteur :** [M. Landrain Édouard](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9982

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

**Ministère attributaire :** équipement, transports et tourisme

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 janvier 1994, page 100

**Réponse publiée le :** 22 août 1994, page 4291